

# BULLETIN COMMUNAL

Septembre-Octobre

2023

O  
B  
E  
R  
M  
O  
R  
S  
C  
H  
W  
I  
H  
R



La municipalité souhaite une bonne rentrée  
ainsi qu'une excellente année scolaire  
à Monsieur HEITZ  
ainsi qu'à l'ensemble des enseignants  
et bien sûr aux élèves du RPI.



## FERMETURE DE LA MAIRIE

Durant le mois de septembre, le secrétariat sera ouvert aux jours et horaires habituels, sauf :

⇒ Du 07 AU 22 septembre : ouverture les mardis de 8h à 12h30, de 14h à 19h et les jeudis de 8h à 12h30 et 14h à 17h30

## ETAT-CIVIL

### LES ANNIVERSAIRES DE SEPTEMBRE

85 ans	Mme Marie-Thérèse SUTTER, le 26 septembre
82 ans	M. Daniel AVRIL, le 13 septembre
82 ans	M. André GOEPP, le 23 septembre
79 ans	Mme Liliane BEA, le 26 septembre
77 ans	Mme Marie Rose SPECHT, le 5 septembre
75 ans	Mme Bernadette BOMBENGER, le 20 septembre
73 ans	Mme Marie-Rose HEYBERGER, le 22 septembre



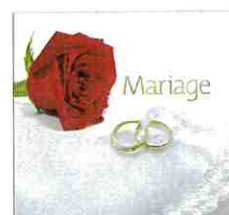
### LES ANNIVERSAIRES D'OCTOBRE

90 ans	Mme Yvette RITZENTHALER, le 24 octobre
75 ans	Mme HEYBERGER Andrée, le 15 Octobre

*Nos meilleurs vœux de santé à toutes et à tous !*

### MARIAGES

Laurine NOVA PIMENTEL et Gautier RISSER	le 15 juillet
Aurore HEYBERGER et Geoffrey BOMBENGER	le 12 août



*Nous leur souhaitons encore de longues années de vie commune !*

### NOCES D'OR (50 ans de mariage)

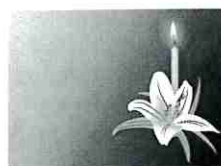
Monique et Henri KAUFFMANN le 15 septembre

*Nous leur souhaitons encore de longues années de vie commune !*



### DECES

Le 26 juillet, M. Robert HERBRIK  
Le 29 août, M. Roger HEYBERGER



*Nos sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches*

## LES MANIFESTATIONS A VENIR

### SEPTEMBRE

14 Reprise des cours de gymnastique  
La HASE - Salle Côté Jardins  
De 18 h 30 à 19 h 30

### OCTOBRE-NOVEMBRE

3/10 Rencontre anniversaires-  
Aigles d'Or  
  
Excursion sortie carpes frites  
22/10 Paëlla - Comité de Jumelage  
5/11 Repas des Aînés  
11/11 Armistice- 11 h cérémonie



# INFORMATIONS COMMUNALES

## **UNE BOÎTE A LIVRES POUR LE VILLAGE !**

Tu as entre 10 ans et 18 ans ?

Nous te donnons rendez-vous pour une matinée d'échanges

Le Samedi 16 septembre 2023

A 10 h à la mairie



Ce sera l'occasion de réfléchir ensemble à un projet de boîte à livres !

Pour participer, inscris-toi auprès du secrétariat de mairie

## **PIECES D'IDENTITE**

Profitez dès la rentrée pour refaire vos papiers d'identité périmés ou qui seront périmés bientôt.

Faites vos pré-demandes en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Prenez rendez-vous en mairie de recueil, et consultez régulièrement les sites internet de prise de rendez-vous en ligne, ce qui vous évitera de vous retrouver bloqués sur liste d'attente à l'approche de l'été prochain.

## **RECOMMANDATIONS**

Dans un village, il est très important que **chacun** apporte sa contribution **au vivre ensemble**.

Nous devons tous remplir quelques devoirs.

**Il incombe à chacun, devant sa propriété, de balayer, enlever les herbes sur le trottoir et le long du fil d'eau, veiller à ce qu'aucun encombrant ne soit posé sur les trottoirs ou la chaussée.**

**Il est conseillé également de sortir vos poubelles la veille des jours de ramassage, afin que celles-ci soient bien vidées.**

**Nous vous recommandons également de ne pas laisser vos sacs de tri trop longtemps à l'avance devant les propriétés.**

## **BRUITS DE VOISINAGE**

Nous rappelons à tous que conformément à l'arrêté municipal n° 14/2020, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, l'utilisation d'outils de bricolage et de jardinage susceptibles de causer une gêne particulière pour le voisinage, est autorisée :

⇒ du lundi au vendredi de 7 h 30 à 12 et de 13 h 30 à 20 h

⇒ Le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

**Les dimanches et jours fériés ils sont interdits**

**Nous comptons sur votre compréhension.**

## **DECLARATION DES GÎTES - CCPAROVIC**

Au regard de la récente tragédie survenue dans un gîte, la Communauté de Communes rappelle que toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès de ses services.

Cette obligation s'applique également aux chambres d'hôtes.

Un formulaire, CERFA N° 14004\*04 doit être rempli et transmis à la CCPAROVIC.

## L'ESSENTIEL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

### Exposé des Adjointes

Intervention de Madame Christine FUCHS qui rend compte de la dernière réunion de la CCPAROVIC :

Petit point sur le tri sélectif : le volume des recyclables a augmenté de 4% et celui des ordures ménagères résiduelles a quant à lui baissé de 7.63 %.

La fréquence des tournées reste identique pour l'instant.

Un travail est en cours dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et du Plan Climat pour développer un outil de service de covoiturage, via le PETR Rhin Vignoble Grand Ballon qui porte le projet.

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :

Présentation de 7 dossiers d'urbanisme :

SPINNER Luc 1 rue du Leberfeld	Construction d'une terrasse en bois et d'un mur préfabriqué en béton
SCI HEYBERGER FILS 3 Place de la République	Isolation et remplacement de 5 velux en bois massif blanc
BITZBERGER Jean-Marc 11 rue du Leberfeld	Pose de panneaux photovoltaïques
MARZOLF Cédric 3b rue Principale	Installation de 4 capteurs solaires thermiques
PORTMANN Philippe 9 rue du Leberfeld	Installation d'un conduit de cheminée en inox
PERRIN Eric 14 rue du Stauffen	Mise en place de 4 panneaux solaires
HOPFGARTNER Gérard 4 rue du Stauffen	Abri de jardin en bois

Compte-rendu du dernier conseil d'école :

- En complément de l'intervention des pompiers dans les écoles, des sauveteurs vont assurer une initiation aux premiers gestes.
- Un exercice de sécurité sera également organisé dans le bus.
- Effectif de 68 élèves à la rentrée 2023/2024 :

Compte-rendu du rapport d'activité de l'ADAUHR :

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme accompagne 281 collectivités, dont la CEA. Les cotisations ont augmenté de 10 % cette année (pour Obermorschwihr : 250 € en 2022 et 275 en 2023)

### Rapport des délégués auprès des EPCI

M. François GANGLOFF rend compte de la dernière réunion du SIVOM essentiellement dévolue au COSEC :

- Convention d'utilisation
- Réservation des créneaux d'occupation
- Réussite du dernier exercice d'évacuation

Mme Maryline GIOIA rend compte :

- du Conseil d'Administration de l'école de musique :

Augmentation des tarifs en lien avec les augmentations salariales des professeurs

Les auditions se sont très bien déroulées.

Les effectifs sont stables.

- de la dernière réunion du SAJ de Rouffach :

Présentation du programme d'activités de l'été, notamment le festival A DOS D'ARTS à la fin du mois d'août

Mme Julie HEYBERGER rend compte de la dernière réunion du Syndicat Viticole :

Lors de la Nuit du Nectar, le syndicat utilise toujours un barnum prêté par un viticulteur.

Celui-ci est abimé et la question d'acheter un nouvel équipement est posée.

#### **Location de chasse communale**

Le processus de renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033 a débuté dans l'ensemble des communes d'Alsace Moselle disposant d'un ou plusieurs lots de chasse.

La location de la chasse porte sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des chasses réservées, des terrains militaires, des forêts domaniales, des forêts indivises entre l'Etat et d'autres propriétaires, et des terrains entourés d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication entre les propriétés voisines.

Le ban communal d'Obermorschwihr « chassable » est loué en un seul lot, sa superficie étant inférieure à 200 hectares.

#### **Consultation des propriétaires et affectation du produit de la location**

La procédure d'attribution du lot de chasse commence par la consultation des propriétaires dont les terrains sont inclus dans le périmètre du lot de chasse, afin que ces derniers soient à même de se prononcer sur la détermination du produit de la chasse.

Le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Ainsi, le produit de la location de la chasse est acquis à la commune si deux tiers au moins des propriétaires de la commune possédant au moins deux tiers des terrains chassables le décident.

Lorsque le produit de la chasse est acquis à la commune, celui-ci doit être utilisée dans l'intérêt collectif local. Ces fonds peuvent notamment être affectés au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricole.

Dans le cas où les propriétaires décident de ne pas céder le produit de la location, la répartition du produit se fait proportionnellement à la contenance cadastrale des fonds.

**Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- décide que dans le cas où les propriétaires abandonnent le produit de la chasse à la commune, celui-ci sera affecté à la couverture des cotisations obligatoires de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles**

#### **Désignation des membres de la commission communale de dévolution**

Le Conseil Municipal est amené à désigner trois conseillers municipaux qui seront membres de la commission communale de dévolution la chasse présidée par le Maire.

La Commission intervient dans l'attribution le droit de chasse au moment d'une éventuelle adjudication ou bien à l'ouverture des plis des appels d'offres. Le trésorier de la Commune et le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes ou son représentant peuvent être invités à participer à la Commission de dévolution, à titre consultatif.

**Après vote, le Conseil Municipal :**

**désigne les personnes ci-après nommées pour siéger à la commission communale de dévolution :**

M. François GANGLOFF	titulaire	-	Mme Julie HEYBERGER suppléante
M. Stéphane BRELURUT	titulaire	-	Mme Christine FUCHS suppléante
M. Pierre TRABER	titulaire	-	M. J-Charles FARDEL suppléant



## VIE DES ASSOCIATIONS

### SOIREEES JEUX

Tous les mercredis à 20 h au caveau de la mairie



#### GYM

Les cours de gym reprendront

**le jeudi 14 septembre 2023**

De 18 h 30 à 19 h 30

À la **Salle Côté Jardins**



Ces disciplines sont organisées par la HASE,

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Marie-Thérèse MULLER, Présidente au 03.89.49.32.44

### PAËLLA ROYALE- Comité de Jumelage

Comme de coutume tous les ans au mois d'Octobre, les membres du Comité de Jumelage vous concoctent une fameuse **Paëlla Royale** pour le

**Dimanche 22 octobre 2023**

Comme l'an passé, nous vous proposons 2 formules :

- ⇒ le repas traditionnel à déguster sur place salle « Côté Jardins » et passer une agréable après-midi en toute convivialité, ou
- ⇒ Les portions de Paëlla à emporter à venir récupérer salle « Côté Jardins »

Les inscriptions sont à faire en vous inscrivant à l'aide de la fiche jointe à ce bulletin.

Si vous avez égaré la feuille d'inscription d'ici le mois d'octobre vous pouvez appeler la présidente

Arlette Bombenger au 03.89.49.21.44 ou au 06.40.88.63.12



D'ores et déjà nous vous souhaitons un excellent appétit !

Venez nombreux, vous serez les bienvenus !

## DIVERS

### CALENDRIER DES MESSES - 2ème semestre 2023- OBERMORSCHWIHR

Dimanche le 10 septembre 2023 à 11 h

Dimanche le 8 octobre 2023 à 9 h 30

Dimanche le 29 octobre 2023 à 9 h 30

Toutes les autres messes célébrées dans les communes voisines sont consultables sur le lien [Interparoissial](#)

### PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Demain le Parc : Objectifs 2042

Le Parc lance une consultation auprès des habitants de son territoire et alentours afin de connaître les envies et priorités des citoyens.

...Comment participer ? De juillet à septembre, l'**enquête** est disponible en ligne : <https://framaforms.org/demain-le-parc-objectifs-2042-1686237283> Elle ne vous prendra que quelques minutes. Les réponses seront analysées dans le cadre de l'élaboration..